



Le mariage indissoluble

SOMMAIRE

Édito du prieur

Les sociologues et saint Paul p. 1

DOCTRINE

Causes et remèdes au divorce ... p. 2

Conséquences du divorce..... p. 3

Bref historique du divorce p. 4

Position de l'Église sur divorce . p. 4

Milice de Marie

Edel-Mary Quinn p. 5

ÉDUCATION

L'enfant-roi p. 6

ACTION

M.C.F. p. 7

Douze conseils p. 7

CALENDRIER

Activités du prieuré..... p. 8

Prieuré Sainte-Jeanne-d'Arc

2, rue de Clairat – 24100 Bergerac

Tél. 05 53 22 56 89 – Fax 05 53 22 59 18

Courriel : 24p.bergerac@fsspx.fr

www.laportelatine.org

Abbé Salaün 05 53 22 56 59

Abbé Gendron 05 53 22 56 60

Abbé Ledermann 05 53 22 56 61

LES SOCIOLOGUES EN ACCORD AVEC SAINT PAUL

PAR L'ABBÉ J.-M. SALAÜN, PRIEUR

Force est de constater que l'institution du mariage, déjà fortement ébranlée depuis une centaine d'années par toutes sortes de lois ou de lobbies pernicieux : le divorce, l'union libre, le féminisme, la contraception, le Pacs... est en train de partir en déliquescence sous le coup de massue provoqué par la théorie du Gender.

Beaucoup d'études sociologiques montrent que la structure familiale repose sur l'équilibre d'une triple relation entre le père, la mère et les enfants.

Il ressort de ces études que le maillon faible aujourd'hui est le père en perte d'identité. Le Nouvel Observateur de juin 2004 à la question : *Qu'est-ce qui arrive aux hommes?* répond : *Ils sont comme ces anciennes puissances coloniales qui ont perdu leur empire, et se demandent ce qui leur reste.* Un ancien militant de Mai 68, devenu à 57 ans un grand architecte parisien, écrit pour achever le constat de la même revue : *Je suis catastrophé par l'évolution actuelle. Je pense que la différenciation*

hommes femmes est absolument fondamentale, dans la société et dans la famille. Il faut un père et une mère. Si le père joue le rôle de la mère, les gosses n'ont plus de repères... L'homme a renoncé à toute manifestation virile, et déjà les femmes éprouvent ce manque. A terme, personne n'y trouvera son compte, chacun déplorera de ne pas avoir d'identité.

L'autre constante que l'on voit apparaître dans les études sociologiques, c'est la surprotection de l'enfant par la mère retardant ainsi sa maturité. Là encore, explique le docteur Spock : *Il faut que les pères jouent leur véritable rôle de père, celui qui s'interpose entre la mère et l'enfant.*

En fait, plutôt que de traiter saint Paul de misogynne, ne serait-il pas plus utile de comprendre son épître aux Éphésiens inspirée par le Saint-Esprit : *Que les femmes soient soumises à leur mari comme au Seigneur mais avec cette exigence : Maris aimez vos femmes, comme le Christ a aimé son Église et s'est livré pour elle.* ■

LE DIVORCE

CAUSES, CONSÉQUENCES ET REMÈDES.

PAR L'ABBÉ J.-M. LEDERMANN

Le divorce est devenu dans notre civilisation occidentale un fait coutumier, banal, auquel on est habitué, même chez les catholiques, et dont on ne mesure plus du tout l'ampleur des conséquences néfastes tant sur les individus que sur les sociétés. Durant des siècles la cité a vécu sans que le divorce existe. Cela nous semble surréaliste, à nous hommes du 21^e siècle pour qui le mariage n'est qu'un simple CDD (Contrat à Durée Déterminée). Dans un couple, le divorce n'arrive jamais d'une manière impromptue, telle une génération spontanée, mais il y a une genèse avec des causes multiples et variées. Cependant le mariage CDI (Contrat à Durée Indéterminée) est encore possible. Pour cela il faut s'en donner les moyens.

Causes du divorce

Beaucoup de personnes aujourd'hui n'hésitent plus à franchir le pas du divorce, sans toujours bien mesurer la portée et les conséquences de ce choix. On ne peut pourtant pas effacer une histoire commune comme si rien ne s'était passé ! Il arrive qu'au bout de quelques années la vie en commun, les soucis de santé ou d'argent, la routine, le train-train quotidien, les malentendus, amènent un éloignement progressif, voire des disputes ou des conflits qui font mal. La majorité des crises graves proviennent de petites choses qui s'accumulent au fil des années, manque de communication entre les conjoints et surtout absence de vie spirituelle et sacramentelle sérieuse. C'est pourquoi il est important de prendre du temps pour parler en profondeur, faire le point, se détendre, savoir s'asseoir un moment, consulter des personnes avisées, et cela à tout âge ! Surtout ne pas attendre le dernier moment pour en parler. Faute d'approfondir leur amour, beaucoup d'époux sont en effet confrontés assez vite à la déception, aux frustrations, et font, souvent à tort, un constat d'échec : *Nous n'étions pas faits l'un pour l'autre* ou *Avec un (ou une) autre, ce serait différent...* Une épreuve, une rencontre peuvent à ce moment précipiter la rupture, et alors se pose la question fatale : *Et si on divorçait ?* Refaire sa vie chacun de son côté, selon l'expression consacrée. Mais la famille est là, les enfants grandissent, ils ont besoin de leurs parents. Alors que faire ? Trois solutions se présentent alors à l'esprit : on divorce ; on continue à vivre ensemble, mais avec

indifférence, amertume, déceptions, lassitude, petites phrases venimeuses ou désabusées, etc ; on décide de vivre son mariage dans la durée.

Pour un mariage durable

Comme la croissance d'une plante dépend en grande partie des soins qu'on lui prodigue, la durée d'un couple dépend aussi des soins qu'on lui prodigue. Si on reste passif et qu'on le laisse s'user par les soucis de la vie quotidienne, l'amour conjugal s'éousse obligatoirement. Un couple qui reste marié pendant de longues années traverse inévitablement des périodes de « turbulences », parfois très lourdes, et c'est normal. L'amour ne peut grandir que si l'on est décidé à donner à l'autre le meilleur de soi-même, dans toutes les circonstances. Pour qu'un couple vive bien, il a besoin d'être dynamique, renouvelé, joyeux, jamais résigné à la désunion.

Cinq attitudes essentielles pour la durée d'un couple :

Prendre le temps de réfléchir ensemble et de se parler

Chaque nouvelle situation implique une nouvelle réponse du couple, réponse qui ne peut se définir que dans la concertation. Prendre le temps de se parler, de réfléchir ensemble, de ne pas imposer son point de vue, d'être attentif aux attentes de l'autre et à ses réactions, est un des premiers atouts pour la durée d'un couple.



Savoir se pardonner mutuellement

Inévitablement, dans la vie en commun, il y a des jours où l'on se heurte. La rancune est la mort de l'amour. Faire la tête est un tue-l'amour. Un couple ne devrait jamais se coucher sans s'être demandé pardon, réconcilié, apaisé. Vouloir toujours avoir le *dernier mot*, avoir raison jusqu'au bout, est une catastrophe pour le couple. La plupart du temps, dans une dispute, il n'y a pas un innocent et un coupable. Les torts sont partagés.

Ne pas s'ennuyer ensemble

Il est important de faire des projets ensemble, d'avoir des moments attrayants en perspective, de faire des activités ensemble, de voir d'autres personnes, de ne pas toujours tourner dans son petit cercle routinier, etc. Les distractions en commun sont source de joie partagée. Si la vie n'est faite que du quotidien, de la cuisine, des courses, du travail de chaque jour et des soucis, elle est rapidement source de lourdeur et de monotonie. Un couple qui s'ennuie est un couple qui va tout droit à la catastrophe.

Chercher le bien de l'autre

Certains diront peut-être, même inconsciemment : *Chercher le bien de l'autre ? C'est un dévouement dont je n'ai nulle envie ! C'est mon bien que je veux. J'ai ma conception de la vie, j'ai mes habitudes, ma façon de me comporter. A l'autre de s'y habituer.* En réalité chercher toujours son propre bonheur est une cause d'échec certain. Si tous les deux cherchent le bien, le bonheur de l'autre, le bonheur du couple est assuré car cela implique écoute, attention, générosité, ouverture d'esprit et

tout cela est gage de bonheur. Le couple n'est pas l'addition de deux célibataires qui vivent ensemble tout en continuant à vivre chacun en célibataire. Dès que la vie en commun commence, le « je » de chacun devient un « nous », ce qui implique une nouvelle façon de vivre en fonction de l'autre.

Une vie chrétienne authentique

Le mariage a été élevé par le Christ à la dignité de sacrement. Saint Paul compare l'union de l'homme à la femme à l'union du Christ à son épouse mystique l'Eglise. Une vie spirituelle sérieuse est nécessaire pour faire durer la grâce sacramentelle du mariage : prière individuelle, prière en couple, prière en famille, pratique dominicale, fréquentation régulière des sacrements de pénitence et d'Eucharistie, suivi spirituel, retraite de couple, esprit de sacrifice, etc. L'amour vrai comporte nécessairement le renoncement, l'oubli de soi. Le pape Pie XII disait : *Une famille qui prie est une famille qui vit.* (Pie XII, Allocution aux paroissiens de Centocelle, 13 décembre 1953).

Le bon Dieu m'a donné un père et une mère plus dignes du Ciel que de la terre écrivait sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. Ses parents, Louis et Zélie Martin, sont un exemple pour les époux de tout âge par l'estime, le respect et l'harmonie avec lesquels ils se sont aimés pendant 19 ans. Zélie écrivait à Louis : *Je ne puis pas vivre sans toi, mon cher Louis.* Il lui répondait : *Je suis ton mari et ami qui t'aime pour la vie.* Ils ont vécu les promesses du mariage, la fidélité de l'engagement, l'indissolubilité du lien, la fécondité de l'amour, dans le bonheur comme dans les

épreuves, dans la santé comme dans la maladie.

Le mariage est comme une échelle pour monter ensemble le plus haut possible vers Dieu et son ciel. Mise en travers, à l'horizontal, les barreaux dessinent une prison. Mal assurée au sol elle fera tomber de haut et se briser les aventureux. Mais très large à la base et affinée par le haut elle sera solidement assurée. Il faut une large assise de bon sens, de communication et de patience. Affinée par la grâce reçue, en haut, les deux montants de l'échelle se rejoindront pour ne plus faire qu'un en Dieu qui est le but ultime d'un foyer chrétien. L'amour est éternel, c'est-à-dire qu'il vient de Dieu et aspire à Dieu. ■

CONSÉQUENCES DU DIVORCE

La plupart du temps, le divorce est vécu dans la souffrance : souffrance d'avoir été trompé, souffrance des enfants, souffrance d'une situation difficile à assumer quotidiennement. Certaines ruptures peuvent fragiliser les conditions matérielles ou l'équilibre psychologique de l'un des conjoints. Les enfants de parents divorcés sont plus perturbés et plus agressifs que les autres enfants. En effet on remarque qu'ils présentent plus de troubles caractériels (violence, fugues...). En faisant cela l'enfant reproduit l'agressivité de chacun des parents à l'égard de l'autre. Dans certains cas même, l'agressivité qu'il éprouve peut se retourner contre lui et aboutir à un certain comportement suicidaire fréquent notamment chez les jeunes de 15 à 20 ans. Les garçons réagissent souvent par de la désobéissance, de l'agressivité et tombent dans la délinquance. Par contre les filles réagissent par des dépressions, de l'anxiété, de l'anorexie. Chez la plupart des enfants dont les parents sont divorcés et notamment les enfants de moins de dix ans, on constate une peur fréquente de l'abandon. Quand il y a divorce dans un couple, un des parents est obligé de quitter le domicile familial. Cela crée alors un manque chez l'enfant qui a peur que l'autre adulte s'en aille aussi. Bref les conséquences sont désastreuses pour l'individu et dévastatrices pour la société.



BRÈVE CHRONOLOGIE DU DIVORCE



Le divorce en France depuis la Révolution et l'Empire

Le 20 septembre 1792, une loi, permettant aux deux conjoints de rompre leur mariage, est créée. Le divorce peut être prononcé par consentement mutuel, pour *incompatibilité d'humeur ou de caractère*, ou encore pour des causes imputables à un des époux, préfigurant le « divorce pour faute ».

De la Restauration au Second Empire

Le 8 mai 1816, le divorce est supprimé par la loi Bonald. Il est considéré comme un *poison révolutionnaire*. La royauté veut rendre au mariage toute sa dignité dans l'intérêt de la religion, des mœurs, de la monarchie et de la famille.

À partir de 1876, le député Alfred Naquet dépose successivement trois propositions de loi tendant à restaurer le divorce pour faute. Il échoue. C'est à cette occasion que le Pape Léon XIII publie la première encyclique sur le mariage chrétien, *Arcanum Divinae* (10 février 1880).

3^e République

Le 27 juillet 1884, la loi Alfred Naquet autorise de nouveau le divorce mais seulement en cas de fautes précises (adultère,

condamnation à une peine afflictive et infamante, excès, sévices et injures graves). Il y a 4 000 divorces en 1885.

Le 15 décembre 1904 est promulguée une loi autorisant le mariage de l'épouse adultère avec son complice.

Le 6 juin 1908, une loi permet de rendre obligatoire pour le juge la demande de conversion de séparation de corps en divorce présentée par l'un des deux époux trois ans après le jugement. Il y a 21 000 divorces en 1927 et 27 000 en 1939.

Régime de Vichy

Le Régime de Vichy est peu favorable au divorce. La loi du 2 avril 1941 empêche les couples mariés depuis moins de 3 ans de divorcer, elle transforme en délit l'incitation au divorce par un tiers.

5^e République

Le 11 juillet 1975, Valéry Giscard d'Estaing promulgue la loi n° 75-617. C'est une réforme profonde du divorce. Elle retient trois causes de divorce, énoncées à l'article 229 du Code civil :

- 1 - consentement mutuel ;
- 2 - rupture de la vie commune, demande recevable au bout de sept ans seulement de séparation ;
- 3 - faute.

Le 12 décembre 2007, une proposition de déjudiciarisation du divorce a été formulée sous la présidence de Nicolas Sarkozy, au bénéfice des notaires qui auraient le monopole de l'enregistrement des constats de divorce par consentement mutuel en demande conjointe. ■

CE QUE DIT L'ÉGLISE DU DIVORCE

Notre-Seigneur Jésus a insisté sur l'intention originelle du Créateur qui voulait un mariage indissoluble (Mt 5, 31-32). Il abrogea les tolérances qui s'étaient glissées dans la loi ancienne (Mt 19, 7-9). Entre baptisés, *le mariage conclu et consommé ne peut être dissout par aucune puissance humaine ni pour aucune cause, sauf par la mort.* (can. 1141). Le divorce est une offense grave à la loi naturelle. Il prétend briser le contrat librement consenti par les époux de vivre l'un avec l'autre jusqu'à la mort. Le fait de contracter une nouvelle union, fut-elle reconnue par la loi civile, ajoute à la gravité de la rupture : le conjoint remarié se trouve alors en situation d'adultère public et permanent. *Si le mari, après s'être séparé de sa femme, s'approche d'une autre femme, il est lui-même adultère, parce qu'il fait commettre un adultère à cette femme ; et la femme qui habite avec lui est adultère, parce qu'elle a attiré à elle le mari d'une autre* (saint Basile, moral. règle 73).

Le divorce tient aussi son caractère immoral du désordre qu'il introduit dans la cellule familiale et dans la société. Ce désordre entraîne des préjudices graves : pour le conjoint, qui se trouve abandonné, pour les enfants, traumatisés par la séparation des parents, et souvent tiraillés entre eux, pour son effet de contagion, qui en fait une véritable plaie sociale.

Il se peut que l'un des conjoints soit la victime innocente du divorce prononcé par la loi civile ; il ne contrevient pas alors au précepte moral. Il existe une différence considérable entre le conjoint qui s'est efforcé avec sincérité d'être fidèle au sacrement du mariage et se voit injustement abandonné, et celui qui, par une faute grave de sa part, détruit un mariage canoniquement valide.

Si le divorce civil reste la seule manière possible d'assurer certains droits légitimes, le soin des enfants ou la défense du patrimoine, il peut être toléré sans constituer une faute morale. La séparation des époux avec maintien du lien matrimonial peut être légitime en certains cas prévus par le Droit canonique (can. 1151-1155). ■



Edel-Mary QUINN

PAR LE PRÆSIDIUM NOTRE-DAME-DE-TOUTE-GRÂCE

La vénérable Edel Quinn, destinée par la seule force de l'exemple à influencer le cours de l'histoire du monde, est devenue une figure emblématique de la Légion de Marie. Exemple pour tous les catholiques, il est bon de se mettre à son école en lisant Une héroïne de l'apostolat : Edel-Mary Quinn, de monseigneur L.-J. Suenens.

Découverte de la Légion

Edel-Mary Quinn naît en Irlande le 14 septembre 1907, en la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix. Elle nourrit vite un désir ardent d'une vie de prière et de pénitence dans un couvent de clarisses. Pourtant, un événement va la préparer, à son insu encore, à une vocation autre. Un soir, elle accompagne une amie à sa réunion de la Légion de Marie, mouvement apostolique tout imprégné de la spiritualité mariale de saint Louis-Marie Grignion de Montfort, fondée il y a juste sept ans. L'atmosphère de cette séance où s'entremêlent si étroitement la prière et l'action a conquis Edel. Elle a reconnu dans ce petit groupe l'esprit du Cénacle et des premiers chrétiens dont il est dit *qu'ils persévéraient, unanimement, dans la prière, avec Marie, Mère de Jésus*. Edel sent que les Actes des Apôtres continuent là, sous ses yeux. Sa décision est prise : elle demandera son admission.

Une autre vocation

En 1932, elle envisage d'entrer chez les clarisses. Les jours précédant son départ, suite à une hémorragie suspecte, une visite médicale lui impose le repos absolu : peu d'espoir de guérison, tuberculose avancée. Il ne peut plus être question d'entrer au couvent.

En 1936, Edel se porte volontaire au sein de la Légion de Marie pour un apostolat au Pays

de Galles. Mais une auxiliaire est réclamée en Afrique du Sud. Edel voit qu'elle va pouvoir réaliser l'idéal de sa vocation dans un autre cadre, mais à la dimension de son amour pour Dieu. Elle pourra l'aimer et le servir directement dans les âmes, non pas pendant quelques heures, après son travail de bureau, mais sans désemparer du matin au soir, et sans avoir à partager sa vie en tranches hétérogènes. Alors qu'elle organise son départ le projet est modifié. On l'envoie désormais comme « pionnier » en Afrique centrale, où elle aura tout à organiser, et à établir, seule. Edel y consent avec joie. De Nairobi, elle rayonne en Ouganda, et même sur l'Île Maurice. Le champ apostolique est immense. La déléguée de la Légion de Marie entreprend sa tâche de faire connaître la Légion comme mouvement apostolique, la faire accepter avec son esprit et ses méthodes. Elle explique aux gens que la Très Sainte Vierge veut continuer à donner Jésus au monde, qu'on n'est pas chrétien si l'on ne va pas vers son frère pour lui donner aussi Jésus. La sainte Vierge fait appel à nous : quel honneur !

Infatigable, pour Marie

Si elle a de nombreux soutiens, les difficultés ne manquent pas. A commencer par les objections entendues dès les premières rencontres de présentation à Nairobi : ici, tout a été essayé ; nous

avons ce qu'il faut pour répondre aux besoins ; les méthodes de la Légion ne sont pas adaptées à l'Afrique... Il y a aussi les langues, presque aussi nombreuses que les ethnies ; les communications : distances entre les postes, rareté et inconfort des moyens de transport, sans parler de la fatigue liée au climat, des crises de malaria. Rien n'arrête l'ardeur d'Edel. Elle va d'une mission à l'autre, au prix parfois d'efforts héroïques, reprenant les mêmes explications, répondant aux mêmes questions ; distribuant les tâches : enfants à scolariser et à catéchiser, chrétiens négligents à contacter, malades et isolés à visiter, recherche de catéchumènes, baptêmes d'enfants et de malades en danger de mort, retour aux sacrements, mariages à régulariser, morts à ensevelir, cimetières à entretenir... ; rappelant les exigences de l'apostolat légionnaire : visites à deux, comptes rendus aux réunions. Les huit années d'Edel Quinn en Afrique constituent une véritable épopée missionnaire qui la place *parmi les bâtisseurs de l'Église en Afrique*.

Lors de l'un de ses retours à Nairobi, épuisée, elle se repose au couvent des Sœurs du Précieux-Sang. C'est là que Notre-Seigneur vient prendre celle qui l'avait si bien servi. *Jésus ! Jésus !* Ce sont ses dernières paroles, le 12 mai 1944... ■



L'ENFANT ROI

ORIGINE ET REMÈDES

PAR L'ABBÉ PASCAL GENDRON

Tout le monde se souvient de cet enfant sauvage de 10-12 ans (Victor), capturé le 9 janvier 1800 dans la petite commune de Saint-Sernin-sur-Rance, dans l'Aveyron. Le docteur Itard, qui s'est occupé de lui, avait eu l'intuition géniale de prouver que si l'enfant présentait des anomalies au moins apparentes (surdité, mutisme entre autres), c'est qu'il avait manqué de cet environnement social dont nous avons besoin pour nous épanouir. Il obtint l'autorisation de le ramener chez lui et pendant plusieurs années, consacra la plupart de son temps à l'éduquer. Malgré le génie du docteur, l'enfant n'a jamais parlé ni atteint le stade du langage articulé. Malheureusement, c'était trop tard. Ce que Victor n'avait pas appris enfant, lui était impossible ou très difficile à acquérir.

Ce seul exemple de Victor suffirait, de fait, à faire tomber le mythe de l'enfant-Roi qui nous vient de Jean-Jacques Rousseau. Pour lui, *l'homme est bon par nature, c'est la société qui le corrompt*. D'où les *droits de l'enfant* (20 nov. 1959) où il n'est rappelé nulle part que l'enfant a des devoirs.

En réalité, il y a deux actions de la nature sur l'enfant, l'une positive (*caractère, tempérament*), l'autre négative (*conséquences du péché originel*). L'enfant étant dégradé par le péché originel, seule la grâce peut le relever et même le surélever plus haut que la nature ; pour autant, il restera toujours marqué par les conséquences du péché originel, c'est-à-dire par les trois concupiscences : des yeux (curiosité), de la chair (attirance pour le mal) et de l'orgueil (le « moi » premier servi !).

La nécessité de se former

L'éducation est « l'art des arts » disait saint Jean Chrysostome. Si cette chaîne de la tradition a été cassée, essayons de la restaurer par la lecture de bons livres pour transmettre un héritage spirituel. Là se trouve notre histoire. Sachons aussi prier avec nos enfants. Il faut d'autant plus prier que l'on a charge d'âmes !



La force de l'exemple

Les parents sont des causes exemplaires. L'enfant imite son père. Jadis, l'enfant vivait à la campagne, en contact direct avec la nature, et sous le même toit que plusieurs générations. Il grandissait « en âge et en sainteté » tout simplement en regardant son entourage. Qu'il est beau de voir un père de famille qui sert la Messe devant son fils ! Il inculque ainsi mieux que par n'importe quelle parole l'importance du service liturgique et de la Messe. De même, une jeune fille expliquait qu'elle avait appris l'importance de la prière en surprenant une nuit sa mère à genoux devant une statue de la sainte Vierge !

Autorité et respect

Les enfants souffrent aujourd'hui de l'absence d'autorité paternelle. Que les parents sachent punir et tenir bon devant les

« caprices » de ces têtes blondes. Apprenez-leur les règles du savoir-vivre qui véhiculent le respect et le sens de l'autorité. Par exemple, les enfants ne doivent pas appeler les parents de leurs camarades par leur prénom mais « monsieur » ou « madame ».

Le goût de l'effort

Enfin et surtout, il faut leur donner le goût de l'effort, le sens du sacrifice. Que les parents sachent qu'il ne faut pas « protéger » leurs enfants, mais les faire monter dans la charité. Toute ascension implique des difficultés et des efforts. Ne flattez pas leur désir du bien-être que procure le matérialisme et la technique. Certes, il est plus facile de mettre un enfant devant un film que de faire une promenade avec lui ou de prendre le temps de jouer avec lui. Mais c'est une manière excellente de les connaître, de les corriger et de leur apprendre à se dominer.

Le principe essentiel en éducation est de collaborer avec le Maître des cœurs. Et vous collaborerez d'autant mieux que vous serez fidèles aux traditions familiales, aux promesses de votre mariage, à votre idéal de vie, à votre devoir d'état, et aux inspirations de la grâce. ■



■ RECENSION DE LIVRES TRAITANT DE LA FAMILLE

1- *Esquisse d'une pédagogie familiale* de François Charmot.

La spécificité de ce livre vient du fait qu'il prend son lecteur par la main et l'amène doucement à remplir ses devoirs d'époux et de parents pour constituer une famille à la fois profondément catholique et heureuse. (Éditions Clovis, 18 €)

2- *L'art de donner des défauts aux enfants.*

Marguerite Duportal décrit en quelques lignes les moyens de rendre un enfant exigeant, coléreux, gourmand, bêta, malpropre, tyrannique, indiscipliné, menteur, grossier, vaniteux, jaloux, cruel ou ingrat. (Éditions Le Sel de la terre, 6 €)

3- La *Catéchèse catholique du mariage* du Père Barbara.

Mgr Lefebvre disait que c'était la meilleure somme sur la mariage ! (Éditions Clovis, 60 €)

4- *Voyez comme ils s'aiment* ou Essai de spiritualité conjugale par M. l'Abbé François Dantec.

Dans cette brochure, l'auteur élève le couple à la perfection de leur vie matrimoniale. Très belle brochure sur le véritable amour conjugal. (Editions de l'Abbé Pivert, 18 €)

A ne pas voir ! : Attention pour les enfants, on recense un dessin animé « Rio » de Carlos Saldana ! C'est l'histoire de deux perroquets enchaînés à qui il arrive toutes sortes de malheurs. Sous une apparence hilare, et des dessins animés très colorés, ce film est très perfide. On pourrait dire que c'est de la publicité pour le Carnaval de Rio. C'est une véritable débauche visuelle ! Les costumes (immoraux), la musique sensuelle, le langage insultant et grossier, font que ce dessin animé est à éviter à tout prix !



COMMENT FAIRE DE VOTRE ENFANT UN BON DÉLINQUANT ?

DOUZE CONSEILS DE LA POLICE DE SEATTLE, USA

1. Dès l'enfance, donnez-lui tout ce qu'il désire, il grandira en pensant que le monde entier lui doit tout.
2. S'il dit des grossièretés, riez, il se croira très malin.
3. Ne lui donnez aucune formation morale. Quand il aura 18 ans, il choisira lui-même.
4. Ne lui dites jamais : « C'est mal ! ». Il pourrait faire un complexe de culpabilité. Et plus tard, lorsqu'il sera arrêté pour vol d'auto, il sera persuadé que c'est la société qui le persécute.
5. Ramassez ce qu'il laisse traîner. Ainsi il sera sûr que ce sont les autres qui sont responsables.
6. Laissez-le tout lire. Stérilisez sa vaisselle, mais laissez son esprit se nourrir d'ordures.
7. Disputez-vous toujours devant lui, quand votre ménage craquera, il ne sera pas choqué.
8. Donnez-lui tout l'argent qu'il réclame. Qu'il n'ait pas à le gagner. Il serait beau voir qu'il ait les mêmes difficultés que vous.
9. Que tous ses désirs soient satisfaits : nourriture, boisson, confort, sinon il sera « frustré ».
10. Prenez toujours son parti. Les professeurs, la police lui en veulent, à ce pauvre petit.
11. Quand il sera un vaurien, proclamez vite que vous n'avez jamais rien pu en faire.
12. Préparez-vous une vie de douleur. Vous l'aurez. ■

NOUVEAUX HONORAIRES DE MESSE

Messe : 17 € - Neuvaine : 170 € - Trentain : 680 €

LE M.C.F. MOUVEMENT CATHOLIQUE DES FAMILLES

Créé en 2001 par un noyau de familles originaires de la région lyonnaise, le M.C.F. comprend aujourd'hui plus de 500 familles réparties sur toute la France, unies par une charte pour défendre et promouvoir la famille, cellule mère de la société. L'association a une finalité politique et sociale et n'est donc pas un mouvement de spiritualité. Elle organise un congrès annuel, édite un bulletin associatif *Famille d'abord* et une revue pour jeunes enfants *La Malle aux Mille Trésors*, développe diverses activités d'entraide et propose aux familles de constituer localement des cercles d'étude et d'action. ■



ACTIVITÉS PAROISSIALES

18 janv. Journée pour les enfants du prieuré de 6 à 14 ans. De 10h à 16h.

21 janv. Bergerac Messe 15h30 à la mémoire de Louis XVI.

11 fév. Fontpeyrine Messe à 10h30 : Notre-Dame de Lourdes.

22 fév. Bergerac Mercredi des Cendres. Messe chantée et imposition des cendres à 11h00.

Périgueux Mercredi des Cendres. Messe et imposition des Cendres à 18h30.

26 fév. Bergerac Récollecion de Carême.
10h30 : Messe chantée par les élèves de Saint-Macaire
12h30 : Repas tiré du sac
14h30 : Pièce de théâtre par les élèves de Saint-Macaire. Salle Jean Bart, à La Madeleine.

DIMANCHE 12 FÉVRIER

M. l'abbé Régis de Cacqueray, supérieur de la FSSPX en France, nous fera l'honneur de sa visite. Il célébrera la messe à 10h30 à Bergerac et donnera une conférence au prieuré à 14h30 sur l'actualité de la FSSPX et les pourparlers avec Rome. ■

COMPTE-RENDU

Samedi 19 novembre :

35 périgordins se sont joints à la manifestation contre la christianophobie à Toulouse.



Judi 8 décembre :

Pas de cours l'après-midi pour les élèves de l'école : c'est l'Immaculée Conception. Après 3 km de marche, les enfants aperçoivent le sanctuaire de Laveyssière. Une dame fait la visite historique du sanctuaire puis les enfants prient N-D. pour l'avenir de leur école et chantent en son honneur un cantique.



Mercredi 30 novembre et Jeudi 1^{er} décembre :

M. Winfried Wuermeling fait partager à 25 périgourdins et 35 bergeracois son action courageuse sur SOS mamans. Nous cherchons toujours des volontaires pour monter une cellule...



Eglise Saint-Jean-des-Cordeliers 2, rue de Clairat à Bergerac

Desservant : Abbé Salaün

Dimanche : Messe à 10h30

1^{er} vendredi du mois : messe à 18h00

1^{er} samedi du mois : messe à 18h30

Catéchisme : samedi à 10h00

Cours de Doctrine pour adultes : le jeudi de 20h30 à 21h30

Chorale : répétition mardi à 16h30

Chapelle Notre-Dame-de-toute-grâce 19, rue du 34^e Rég. d'Artillerie Périgueux

Desservant : Abbé Ledermann

Dimanche : Messe à 10h30

1^{er} vend du mois : Messe à 18h30

Mercredi : Messe à 18h30

Catéchisme : Mercredi à 17h00

Confessions : 1/2 heure avant les messes

Milice de Marie : mercredis à 19h15

Eglise Saint-Loup

Les-Plats-de-St-Clément

Desservant : Abbé Gendron

Dimanche : Messe à 10h00

Samedi : Messe à 17h30

Catéchisme : samedi à 16h00

Cours de Doctrine pour adultes : dimanche après la messe tous les 15 jours.

Carmel du Cœur-Immaculé-de-Marie 15, La Grangeotte à Eynesse

Aumônier : Abbé Ledermann

Messe tous les jours à 8h00

Sanctuaire de Fontpeyrine

Tursac

Desservant : Abbé Salaün

Messe 1 fois par mois, le samedi matin à 10h30

Ecole Sainte Jeanne d'Arc

48, rue Jules Michelet à Bergerac

Directeur : Abbé Salaün

Aumônier : Abbé Gendron

Grande section à CMI

Messe d'école le vendredi à 11h00

sauf 1^{er} vendredi du mois et fêtes de 1^{ère} classe

